

De la prévention des déchets à l'économie circulaire

en Bourgogne Franche-Comté



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
*Bourgogne
Franche-Comté*

En partenariat avec



alterre
bourgogne
franche-comté

Éditos

Nous vivons actuellement un profond changement de société, passant d'une consommation sans limite apparente à un développement sobre qui mise sur la valorisation de nos ressources. Les collectivités sont investies de longue date dans l'accompagnement de ce changement, particulièrement en Bourgogne Franche-Comté. Elles œuvrent au quotidien pour réduire les quantités de déchets produits comme pour stimuler un développement valorisant nos déchets devenus ressources. L'ADEME a accompagné les collectivités investies dans des programmes de prévention et dans des tarifications incitatives. Elle est aujourd'hui aux côtés de celles qui poursuivent et amplifient leur ambition, au service de la généralisation de cette économie « zéro déchet ». Que cette publication puisse inspirer les collectivités actuellement engagées à nos côtés comme de nouvelles.



Blandine Aubert, directrice régionale de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté



Après que les collectivités se soient largement investies dans la prévention des déchets, une évolution s'amorce avec leur engagement dans des programmes « zéro déchets, zéro gaspillage » qui visent une économie plus circulaire. Cela implique le découplage entre secteurs d'activités et entre types d'acteurs. Pour y parvenir, une animation territoriale est indispensable afin d'impulser un changement de culture. Chacun a à y gagner. L'enjeu est de faire coopérer les acteurs locaux et de maintenir une dynamique sur le long terme. L'éducation à une telle transition doit pénétrer tous les milieux pour faciliter la prise de conscience et l'acceptation de ce nouveau modèle. Pour reprendre les termes de Jean-Claude Levy dans l'ouvrage *Clés pour agir* : « *L'enjeu du XXI^e siècle est tout particulièrement l'exercice de la coopération, des solidarités locales économiques et impérativement sociales.* »

Jean-Patrick Masson, président d'Alterre Bourgogne Franche-Comté

Crédits photos

p.12 :

1 : Maison de quartier des Aubépains

2 : La Bécane à Jules

3 : ASCOMADE

4 : Conseil départemental de Saône-et-Loire

5 : la Blanchisserie du Refuge

6 : Conseil départemental de la Côte-d'Or

7 : Grand Besançon

8 : Grand Dijon

9 : SICTOM de la Zone Sous-Vosgiennne

10 : Communautés de communes Ouche et Montagne et de Gevrey-Chambertin

11 : SYTEVOM de Haute-Saône

12 : SIEEEN

13 : Prével Haut-Doubs

14 : SYDOM du Jura

p.17 : ECLA

p.18 : SMICVAL du Libournais Haute-Gironde

Introduction

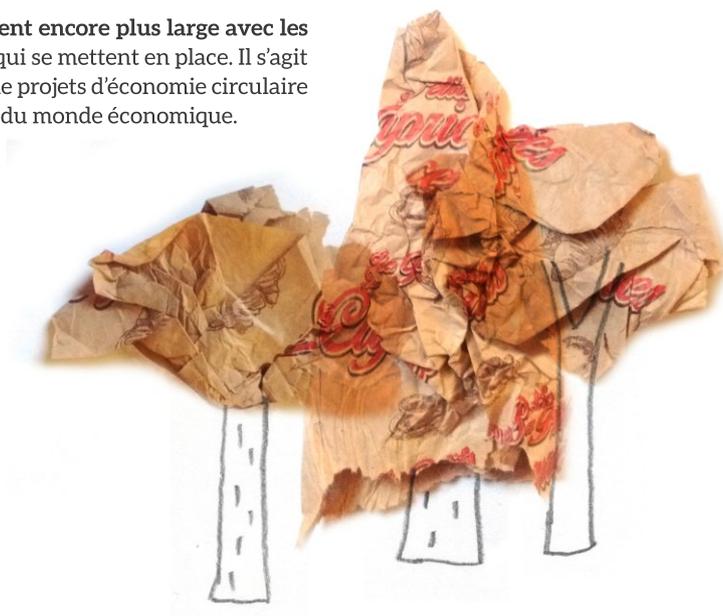
Les déchets urbains sont, d'après Sabine Barles, chercheuse au CNRS, « *une invention relativement récente* ». Elle daterait des années 1880, quand la dévalorisation progressive des excréta urbains a transformé ceux-ci en déchets et eaux usées sans débouchés. Jusqu'alors, ils étaient considérés comme une mine de matières premières par les administrations municipales et les chiffonniers.

Avec la notion d'économie circulaire, les déchets sont aujourd'hui de nouveau vus comme une ressource. Les orientations législatives rappellent toutefois que la priorité est à la prévention. L'objectif n'est pas de produire toujours plus de déchets sous prétexte qu'ils sont recyclables et que le recyclage est source d'activités économiques, mais d'en produire moins et de les gérer autrement, de manière à réduire leurs impacts sur l'environnement.

Les collectivités ne sont ainsi plus seulement des gestionnaires de flux de déchets, mais ont un rôle à jouer pour développer, sur leur territoire, une gestion plus durable des ressources. Les 24 territoires de Bourgogne Franche-Comté, engagés avec l'ADEME ces cinq dernières années dans un programme local de prévention, ont démontré le rôle d'animation que la collectivité peut jouer pour mobiliser des relais sur son territoire.

Les premiers résultats sont là, avec **une nette baisse des quantités d'ordures ménagères et assimilées** collectées par habitant. Ce dossier en fait état et illustre, au travers d'un grand nombre d'initiatives, tous **les autres bénéfices de la prévention**: maintien et création d'activités économiques, économies financières pour les collectivités, entreprises et consommateurs, meilleure cohésion sociale et qualité de vie, accompagnement vers un changement des comportements par l'éducation et la sensibilisation, création de dynamique de territoires.

Ce dossier trace également le chemin vers un **décloisonnement encore plus large avec les premiers programmes «zéro déchet, zéro gaspillage» (ZDZG)** qui se mettent en place. Il s'agit aujourd'hui pour la collectivité de favoriser une dynamique de projets d'économie circulaire en associant une grande diversité d'acteurs, notamment ceux du monde économique.





La prévention

un levier vers une

La prévention des déchets s'inscrit dans une logique d'économie circulaire visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Créatrice de dynamiques territoriales, elle constitue un levier important en faveur de la coopération entre acteurs du territoire.

Sur les 55 millions de tonnes de matières (matières premières brutes, produits finis ou semi-finis) que le territoire bourguignon mobilise chaque année pour faire fonctionner l'ensemble des activités¹, plus de 60 % sont issues de ressources non renouvelables. Une fois transformées ou consommées, près de 1/3 d'entre elles sont rejetées vers la nature (déchets enfouis, émissions dans l'air, effluents...). Le recyclage des déchets solides contribue de manière significative à limiter ces rejets : en Bourgogne, il a permis d'en éviter environ 21 %. Cependant, le recyclage ne participe qu'à hauteur de 9 % à la réduction des besoins en matières. Il n'est donc pas suffisant. Il est également indispensable de réduire la consommation de matières.

La prévention des déchets amène à revoir les modes de production, les habitudes de consommation, voire les modes de vie, afin d'éviter la création de déchets. En développant des activités d'éco-conception, de réparation, de réemploi, et l'économie de la fonctionnalité et du partage, la prévention des déchets représente un axe fort d'une économie plus circulaire.

Les programmes locaux de prévention jouent un rôle d'éducation et d'accompagnement des changements de comportements. Par la création de liens entre acteurs, ils font naître des dynamiques de territoires constituant un terreau fertile pour engager par la suite des projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Ceux-ci vont permettre de développer des actions de coopération entre entreprises et plus largement entre tous les acteurs du territoire, comme la réutilisation de résidus de production (vapeur, chaleur, effluents, déchets...), le partage d'équipements (déchèterie mutualisée, broyeur, unité de compostage ou de méthanisation...) ou de services (restaurant collectif, crèche, achats groupés...).

¹ D'après La Bourgogne comptabilise ses flux de matières. Repères n° 64, décembre 2013. Alterre Bourgogne.

Pour mieux comprendre

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Système économique de production et d'échange qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement tout en respectant le bien-être des individus.

L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Consiste en une nouvelle offre client basée sur la vente d'un service (prêt, location...) plutôt que l'achat d'un produit.

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

Passé par l'engagement de tous autour du réemploi, de la réparation, de la réutilisation, de l'échange et du don.

LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Il s'agit d'intégrer l'environnement dans nos choix de consommation.

L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

L'objectif est de privilégier les ressources renouvelables et les matières recyclées dans les processus de production.

L'ÉCO-CONCEPTION

Il s'agit de produire autrement en innovant, pour augmenter la réparabilité et la recyclabilité, tout en réduisant les impacts.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

Permettent de créer de nouvelles ressources par le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

S'applique aussi bien sur des zones industrielles qu'en milieux urbains ou agricoles. L'EIT cherche à optimiser l'utilisation de tous les flux nécessaires au fonctionnement socio-économique des territoires : eau, matériaux de construction, biomasse, combustibles, métaux, déchets, azote, etc. Elle implique tous les acteurs du territoire (entreprises, élus, laboratoires de recherche, structures de l'économie sociale et solidaire, individus), dans l'objectif de créer des opportunités de coopération et de développement d'activités économiques locales.

des déchets

économie plus circulaire

LA PLACE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Source : d'après schéma ADEME Bourgogne Franche-Comté

Légende

PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

> Exemples d'actions de prévention des déchets qui contribuent à une économie plus circulaire.

L'ÉCO CONCEPTION ■

> Conception de produits 100 % recyclables
> Réduction de la production de déchets dans les process industriels...

L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ■ ■ ■

> Bricothèque
> Location d'appareils culinaires
> Service de prêt de vaisselle réutilisable...

Ressources

L'APPROVISIONNEMENT DURABLE ■

Offre de produits et de services

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ■ ■ ■

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE ■ ■ ■

> Ressourceries
> Gratifieria
> Fab lab
> Entreprises de réparation...

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION ■ ■ ■

> Compostage individuel, en sites partagés, en établissements...

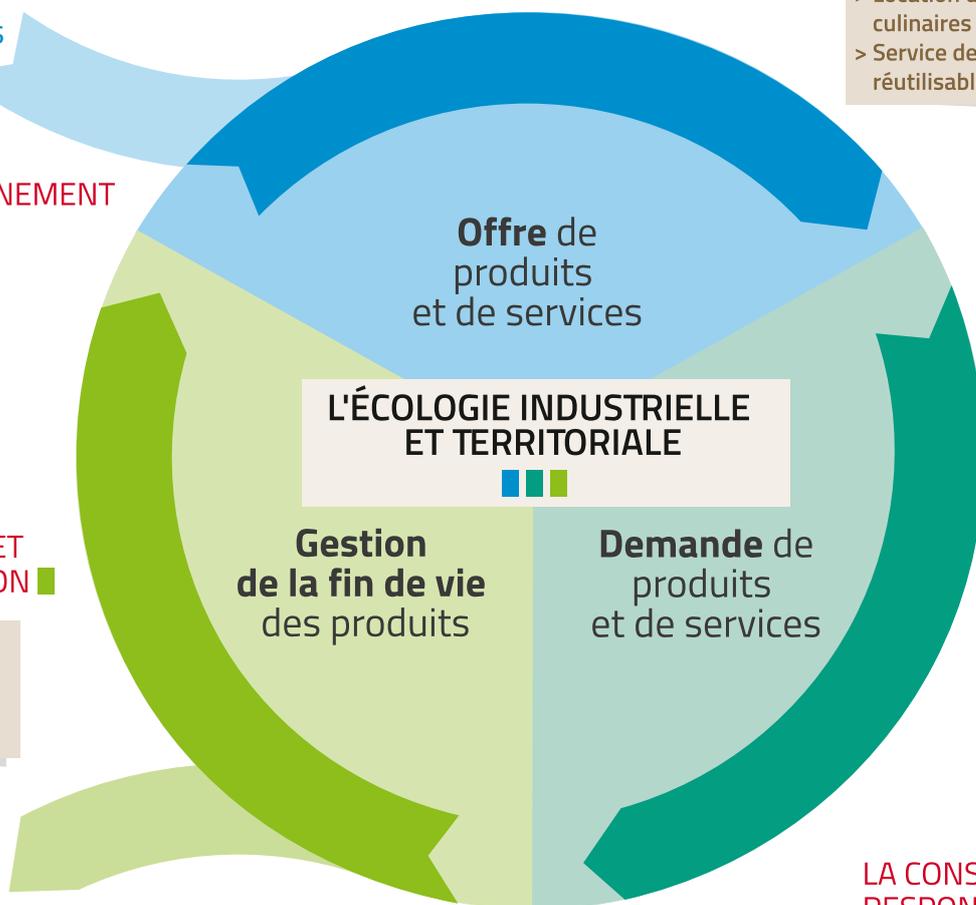
Gestion de la fin de vie des produits

Demande de produits et de services

LA CONSOMMATION RESPONSABLE ■

> Lutte contre le gaspillage alimentaire
> Achat de produits moins emballés
> Changes lavables...

Traitement



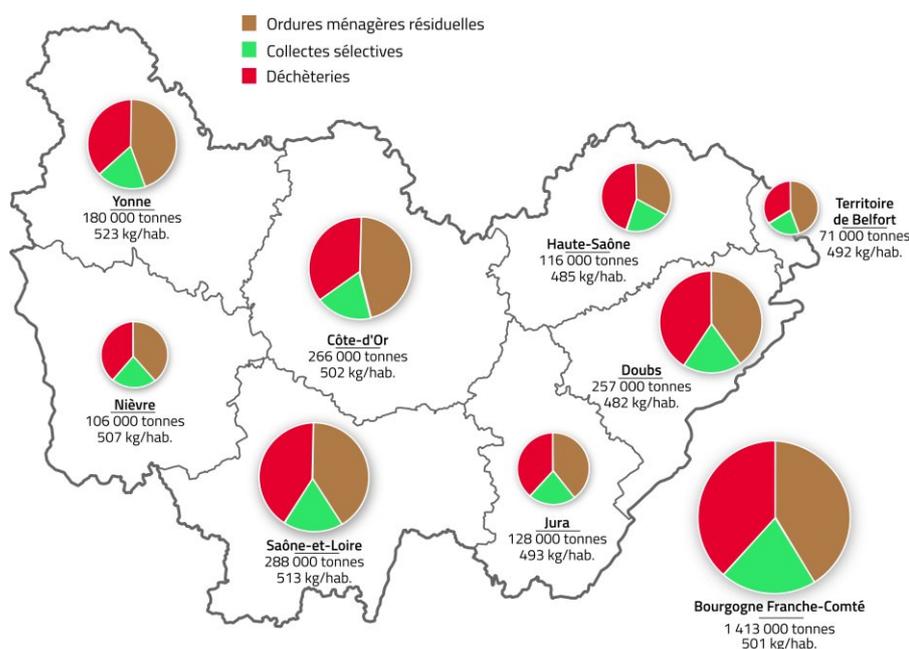
La gestion des déchets ménagers état des lieux

De l'ordre de 1,4 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en 2014 en Bourgogne Franche-Comté, (150 000 tonnes de déblais et gravats d'origine domestique et professionnelle reçus en déchèteries ne sont pas compris). Les ordures ménagères résiduelles (OMR), après avoir diminué de 23 % depuis 2005, en représentent 41 %. À l'inverse, les flux reçus en déchèteries ont augmenté de 51 % depuis 2005. Ils représentent 39 % des déchets collectés et pourraient demain peser plus que les OMR. Les quantités collectées sélectivement (emballages, verre, journaux-magazines, biodéchets et déchets verts) ont quant à elles augmenté de 10 % depuis 2005 et captent 20 % des déchets.

Ces tonnages de DMA représentent une moyenne de 501 kg par habitant mis à la collecte en 2014. Un chiffre nettement inférieur au dernier résultat national de 521 kg collectés par habitant en 2013, mais en hausse par rapport au chiffre de Bourgogne Franche-Comté pour cette même année, qui était de 494 kg. Il est à noter que les huit départements présentent des écarts de résultats, la quantité de DMA collectés par habitant (hors déblais et gravats) variant de 482 kg dans le Doubs à 523 kg dans l'Yonne.

QUANTITÉ DE DMA COLLECTÉS EN 2014 (HORS DÉBLAIS ET GRAVATS)

Sources : ADEME Bourgogne Franche-Comté / Alterre / Cabinet Palita



DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET UNE COMPÉTENCE QUI PASSE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) ne constituent pas les quantités les plus importantes de déchets produits. Même si les déchets non gérés par les collectivités sont encore mal connus, on peut estimer que ceux issus des entreprises représentent un gisement au moins aussi important que celui des déchets ménagers et assimilés, et ceux des activités du BTP un gisement au moins trois fois plus élevé.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 fixe désormais des objectifs de valorisation et de stabilisation des quantités de tous les déchets :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010 ;
- Valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière d'ici 2020, et 65 % d'ici 2025 ;
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020.

La loi NOTRe confie aux régions l'élaboration et le suivi d'un plan de prévention et gestion des déchets. Celui-ci se substituera au plan régional de prévention et gestion des déchets dangereux, aux plans départementaux des déchets non dangereux, ainsi qu'aux plans départementaux et interdépartementaux des déchets issus des chantiers. **Il portera sur tous les déchets et sera complété d'un plan d'économie circulaire.**

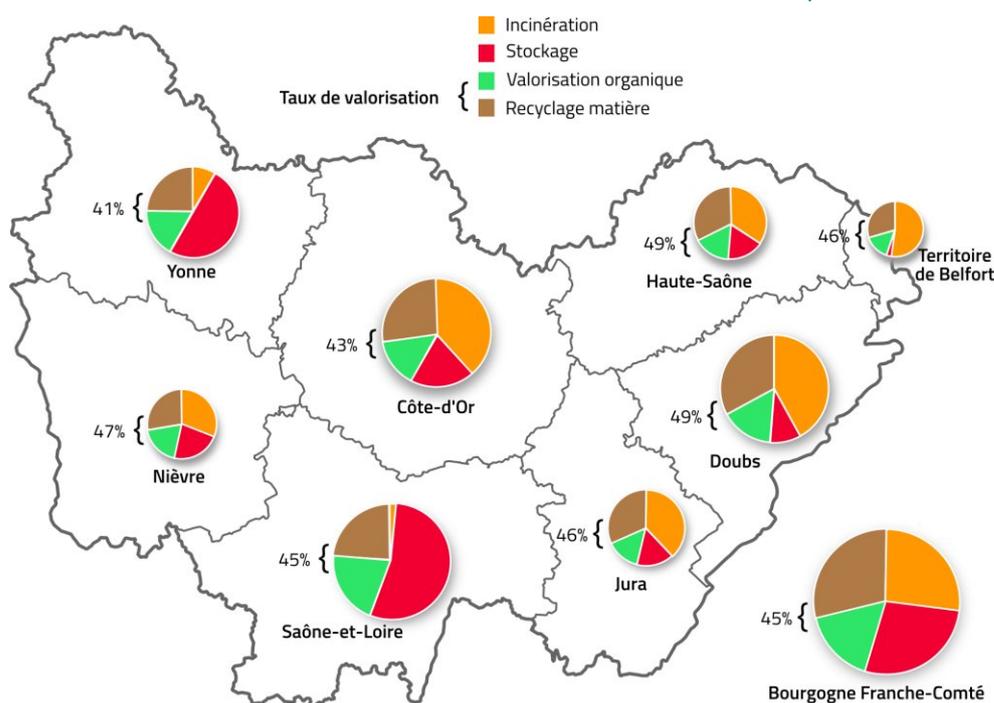
« La Région s'est engagée dans la mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des déchets par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette période d'élaboration du plan sera une phase importante, où des groupes de travail territorialisés seront mis en place, et ce afin d'avoir une mobilisation active des acteurs publics et privés. Notre challenge consistera surtout à répondre aux enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux que pose la gestion des déchets à l'échelle de la région. C'est un nouveau défi collectif à relever ensemble. »



Frédérique Colas, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique et de l'environnement

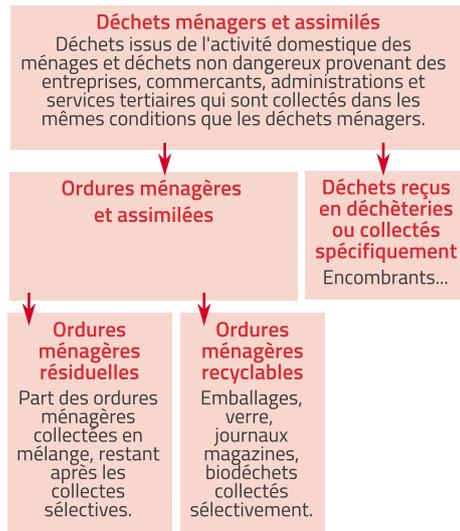
DESTINATION FINALE DES DMA EN 2014

Sources : ADEME Bourgogne Franche-Comté / Alterre / Cabinet Palita



Sur les quantités de DMA collectés en 2014, plus de 45 % ont fait l'objet d'une valorisation matière : 29 % par un recyclage des matériaux et 17 % en compostage. Les déchets éliminés l'ont été à parts égales par l'incinération et le stockage (27 % chacun) avec toutefois des contextes départementaux très différents.

Définitions



UNE CHARTE DE COOPÉRATION RÉGIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

En Franche-Comté, les six collectivités à compétence traitement*, les quatre conseils départementaux, la préfecture de région et la direction régionale de l'ADEME ont signé, en octobre 2015, une charte de coopération dont l'objectif est de constituer un réseau d'échanges et de mettre en place une stratégie territoriale commune sur la gestion des déchets.

Les six collectivités franc-comtoises à compétence traitement des déchets possèdent chacune leurs propres installations de traitement. Certaines de ces installations arrivent en fin de vie ou sont saturées, tandis que d'autres n'optimisent pas leur capacité. Autre facteur à prendre en compte : une baisse importante des tonnages de déchets ménagers est engagée avec la mise en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets et de la redevance incitative. Cette baisse devrait s'accroître avec l'extension des consignes de tri.

Dans ce contexte, l'ADEME a réalisé, avec l'appui de l'ASCOMADE et sous l'égide du préfet de région, un état des lieux des installations de traitement des ordures ménagères et une analyse prospective pour identifier les pistes de coopération. Ce travail a abouti à la signature d'une charte de coopération dont l'animation sur le moyen et le long terme est confiée à l'ADEME.

* Pays de Montbéliard Agglomération, Préval Haut-Doubs, Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (25), Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura (39), Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères de Haute-Saône (70) et Syndicat d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets (90).

LA CHARTE VUE PAR LE SYTEVOM DE HAUTE-SAÔNE : UN GAGE DE SÉCURITÉ

Pour une collectivité, la charte régionale de coopération pour la gestion des déchets permet de mettre en place des actions concrètes. « *En cas de panne dans une installation, la charte donne l'assurance que les collectivités voisines, ayant la même compétence, consacreront de la place, si disponible, pour accueillir les déchets concernés* », explique Franck Tisserand, président du Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères (SYTEVOM) de Haute-Saône. Celui-ci met également en avant le travail mené avec la DREAL pour faciliter l'accès à cette solution d'exutoire permettant une certaine réactivité. La charte assure aussi aux adhérents un accès prioritaire aux installations des autres membres et un tarif identique pour tous : « *C'est une sécurité budgétaire. Même en cas de problème, il n'y aura pas de surcoût à prévoir.* » Le président ne manque pas de souligner l'impact de la charte sur les investissements : « *Elle permet de dimensionner les besoins à long terme et de construire ou fermer une unité d'incinération en fonction d'un large territoire.* » Pour Franck Tisserand, ce territoire dépasse les frontières définies par le plan départemental. Il préfère imaginer plus largement « *un périmètre de bon sens* ».



Franck Tisserand, président du SYTEVOM de Haute-Saône

« *Les collectivités ont pu créer des relations de confiance et coopérer très concrètement. Cette démarche gagnerait à être élargie aux collectivités de la grande région et sera essentielle pour engager sereinement les réflexions sur l'organisation future.* »

Blandine Aubert, directrice de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté



Premiers résultats de la prévention des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) est en baisse depuis 2008. Ce résultat cache toutefois une hausse importante des déchets apportés en déchèteries. Dans le même temps, les ordures ménagères résiduelles suivent une tendance à la baisse, accentuée par la mise en place de la tarification incitative, mais aussi par les actions des collectivités en faveur de la prévention et/ou du tri des déchets.

Une baisse des DMA collectés moins significative que celle des ordures ménagères et assimilées

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 avaient fixé un objectif de réduction de 7 % des quantités d'ordures ménagères et assimilées* produites par habitant entre 2008 et 2013. La Bourgogne Franche-Comté enregistre une baisse de 12,6 % sur la période et se situe donc au-delà de l'objectif. Les quantités d'ordures ménagères et assimilées (OMA) produites par habitant ont baissé de manière continue depuis 2005.

Il est constaté en revanche une baisse plus récente et moins significative de l'ensemble des DMA produits par habitant. Après avoir augmenté jusqu'en 2008, la quantité collectée de DMA s'est infléchi pour atteindre un niveau similaire à celui de 2005. Les déchets collectés en déchèteries ont beaucoup augmenté sur la période (+ 47 % entre 2005 et 2014), compensant la baisse des OMA (- 17 %). Ceci indique

qu'une partie des OMA ont été orientées en déchèteries, mais n'ont pas été évitées.

La conjoncture économique défavorable à partir de 2009 peut expliquer en partie cette tendance à la baisse des quantités de déchets collectés par habitant. La mise en place d'une tarification incitative dans 40 collectivités est également un facteur explicatif. Enfin, se sont développées sur la période des actions de prévention des déchets menées par l'ensemble des collectivités. Depuis fin 2009, 24 collectivités se sont engagées dans un programme local de prévention des déchets (PLP) soutenu par l'ADEME, en articulation avec les plans départementaux de prévention portés par quatre conseils départementaux.

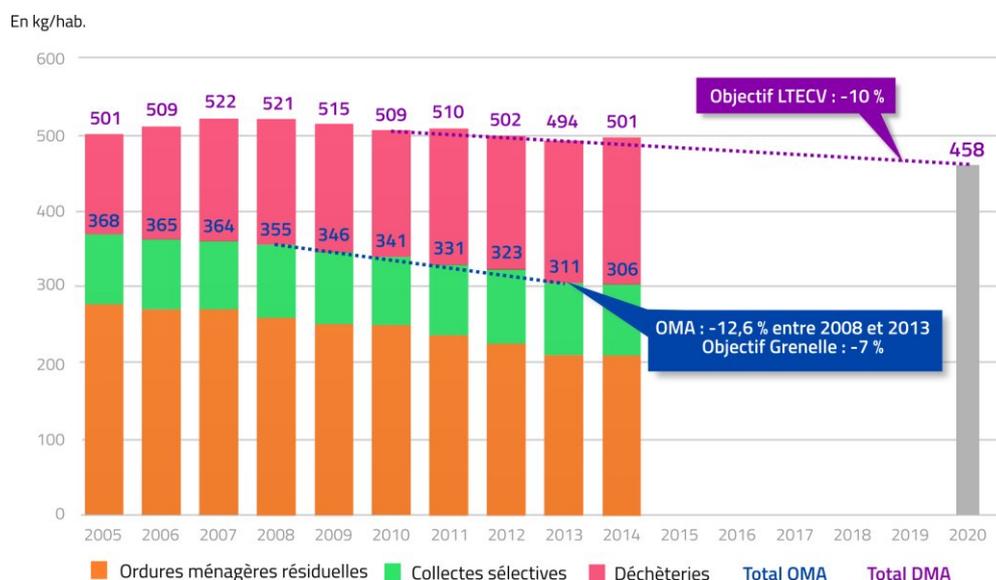
La mise en place de la tarification incitative

Le service public des déchets est financé, soit par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit par une

LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE QUANTITÉS DE DMA COLLECTÉS PAR HABITANT EN BFC

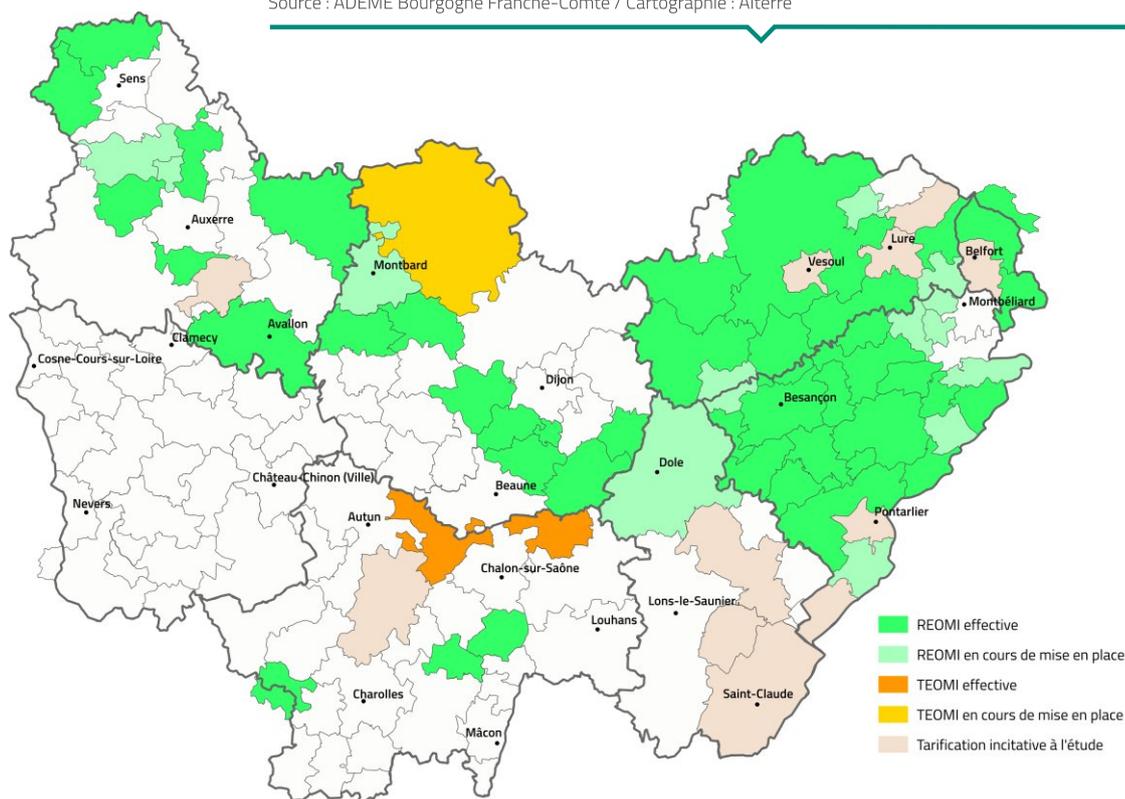
Source : Alterre / ADEME Bourgogne Franche-Comté

L'objectif de la loi Grenelle de - 7 % d'OMA par habitant entre 2008 et 2013 a été largement dépassé en Bourgogne Franche-Comté. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe un nouvel objectif qui porte sur l'ensemble des DMA : - 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010. Le rythme de diminution à atteindre est plus du double de celui observé depuis 2010. Cet objectif implique un effort de réduction notamment des déchets reçus en déchèteries.



ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Source : ADEME Bourgogne Franche-Comté / Cartographie : Alterre



redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). La TEOM est un financement fiscal, basé sur la valeur locative du logement. La REOM est un financement du service rendu. Etant le plus souvent basée sur le nombre d'occupants du logement, elle incite peu l'utilisateur à réduire la quantité de déchets.

Déjà visée par les lois Grenelle, la généralisation progressive d'une tarification incitative est un des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Tout d'abord possible uniquement dans le cas de la redevance, les collectivités peuvent aujourd'hui mettre en place soit la TEOM incitative (TEOMI), soit la REOM incitative (REOMI). La tarification incitative comprend une part fixe, qui couvre les dépenses du service, et une part variable proportionnelle à la quantité de déchets présentés à la collecte par l'utilisateur. La comptabilisation de la part variable se fait selon plusieurs modalités : le nombre de levées du bac, son poids ou son volume, avec une combinaison possible entre elles.

Un rapport du Commissariat général au développement durable de mars 2016 présente une évaluation des impacts de la tarification incitative (TI) pour les collectivités françaises. Celle-ci montre que les collectivités passées en tarification incitative ont connu une diminution beaucoup plus forte des OMR collectées que les collectivités similaires qui ne l'ont pas fait (68,5 kg/hab./an en moins) et une hausse significative des déchets triés (14 kg/hab./an de plus) sans dégradation de la qualité du tri. Il est toutefois aussi observé qu'après la réduction importante obtenue lors de la mise en place de la tarification incitative, les quantités d'OMR produites stagnent. Enfin, l'étude indique l'existence d'incivilités (dépôts sauvages), mais en relativise l'importance au vu de leur disparition au fil du temps.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la tarification incitative est opérationnelle ou en cours de mise en place dans

55 collectivités de Bourgogne Franche-Comté. Elle concerne 48 % des communes et plus d'un million d'habitants (35 % de la population régionale). Les collectivités concernées se situent en dehors des zones urbaines, hormis la communauté d'agglomération du Grand Besançon qui fait figure de pionnière au niveau national. Sur les 55 collectivités, deux ont fait le choix de mettre en place une taxe incitative (TEOMI) : le SIRTOM de Chagny en Saône-et-Loire et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais en Côte-d'Or.

LES RÉSULTATS DE LA TARIFICATION INCITATIVE DANS LES COLLECTIVITÉS PIONNIÈRES EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Dès 2005, deux collectivités de Bourgogne Franche-Comté ont mis en place une tarification incitative : la Communauté de communes du Sud Territoire (90) et le SICTOM des 3 Com 25 (25). Elles ont été suivies en 2007 par deux autres : la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (21) et celle du Pays Coulangeois (89). L'expérience de ces quatre collectivités pionnières permet de dégager les résultats suivants :

- **Une baisse significative des quantités d'OMR collectées** par habitant et qui se maintient dans la durée. Les quatre collectivités affichent en 2014 une quantité d'OMR par habitant nettement inférieure à la moyenne régionale : 123 kg/hab. contre 208 kg/hab. en Bourgogne Franche-Comté ;
- **Un effet positif sur le tri** : une augmentation des quantités de verre, emballages et journaux-magazines collectées par habitant très variable selon les collectivités, entre 5 % et 90 %.
- **Une quantité de DMA par habitant qui a augmenté ou diminué selon les collectivités**, sans toutefois dépasser la moyenne régionale.

Les programmes locaux de prévention

Si les programmes locaux de prévention des déchets correspondaient lors de leur lancement à une démarche volontaire pour les collectivités, depuis 2015, ils sont devenus obligatoires. Le bilan des premières années indique une baisse des quantités produites. Avec le temps, la promotion d'une consommation responsable prend de l'ampleur. Et de nouveaux leviers de mobilisation, permettant aux collectivités d'aller plus loin, voient le jour, comme la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage ».

De 2009 à 2011, 24 territoires se sont engagés, avec le soutien de l'ADEME, dans un programme local de prévention des déchets d'une durée de cinq ans, concernant près des 3/4 de la population régionale.

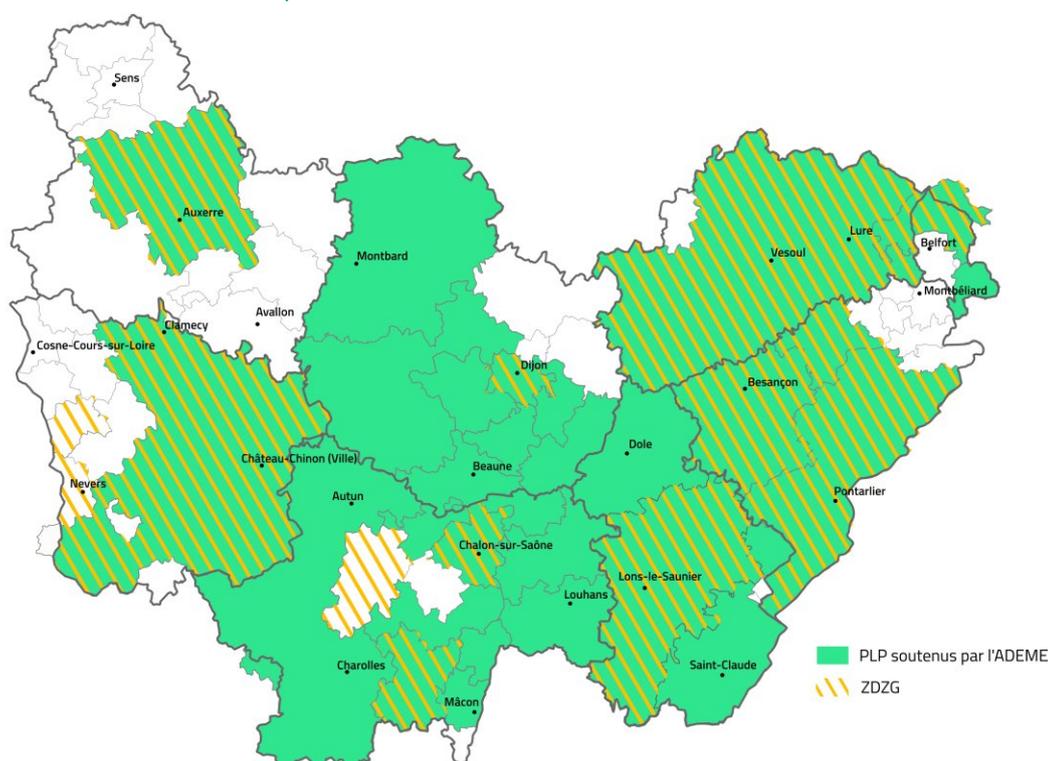
Quatre plans départementaux de prévention des déchets ont également été portés par les conseils départementaux de Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, pour donner les orientations et animer la prévention à l'échelle du département.

Le décret paru le 15 juin 2015 rend obligatoire la définition de programmes locaux de prévention des déchets par l'ensemble des collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Avec la volonté d'aller plus loin, sept territoires ont été lauréats, fin 2014, de l'appel à projets national « zéro déchet, zéro gaspillage », puis six autres en novembre 2015 lors du renouvellement de cet appel à projets. Ces territoires s'engagent à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs

PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION ET TERRITOIRES "ZÉRO DÉCHETS, ZÉRO GASPILLAGE"

Sources : ADEME Bourgogne Franche-Comté / Alterre / Cartographie : Alterre



suiuants : réduire les sources de gaspillage, limiter la production de déchets, réemployer localement, recycler tout ce qui est recyclable et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Dans le cadre des programmes locaux de prévention, les premières actions mises en place ont surtout porté sur la fin de vie des produits, notamment avec la promotion du compostage ou le développement du réemploi des encombrants reçus en déchèteries. Ce sont au moins 140 000 foyers qui se sont équipés d'un composteur fourni par la collectivité. Plusieurs centaines de sites de compostage partagé ont également été installés en pied d'immeuble, dans des quartiers ou en établissements (établissements scolaires, maisons de retraite, administrations...).

En 2014, 238 structures de réemploi et de réutilisation ont été recensées, regroupant des associations spécialisées, des structures d'insertion, des associations caritatives, des structures marchandes de l'occasion. Elles sont plus nombreuses que la moyenne nationale dans quatre départements de la grande région (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre et Doubs). Sept structures sont reconnues par le réseau national des ressourceries, avec une mission d'éducation à l'environnement en plus des activités de collecte, de valorisation et de revente d'objets.

Plus récemment, les actions menées ont davantage touché « la phase amont » de la production de déchets pour promouvoir une consommation durable. Les programmes de prévention ont proposé un grand nombre d'animations en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des opérations de promotion ou d'expérimentation des changes lavables, ainsi que des solutions favorisant la réparation des biens, l'échange, le prêt ou la location (bricothèque, prêt de vaisselle réutilisable, annuaire régional de la deuxième vie des objets...).

Les initiatives les moins développées sont celles qui portent sur la réduction des déchets dangereux des ménages et sur les déchets produits par les entreprises. Les actions d'éco-exemplarité des collectivités commencent à se multiplier, mais s'appuient encore rarement sur l'introduction de critères favorables à la prévention dans leurs achats et marchés publics. La limitation des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres est encore loin d'être généralisée.

UN PREMIER BILAN DES PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

Sur la période 2010-2013, les constats sont les suivants pour les 18 collectivités engagées dans un PLP en Bourgogne :

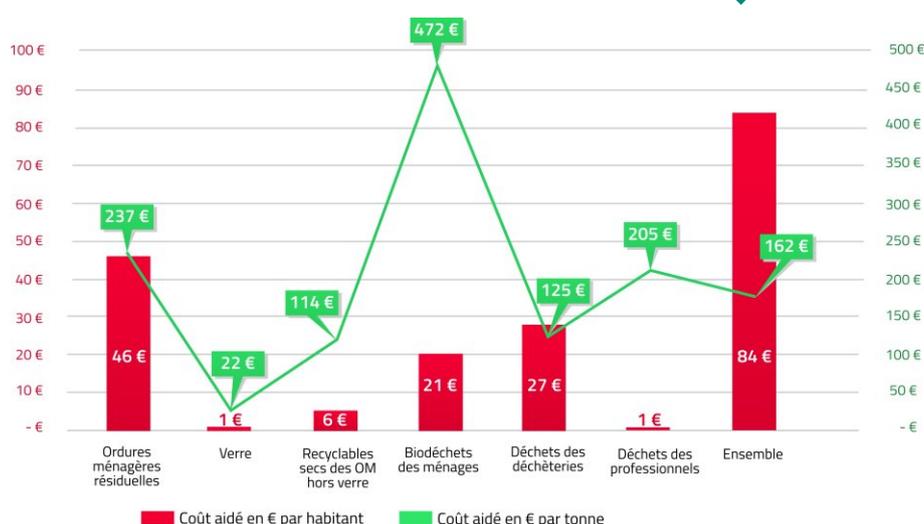
- **Déchets ménagers et assimilés** : Une tendance à la baisse plus marquée que la moyenne régionale (- 3,8 % pour les collectivités engagées en PLP, contre - 1,6 % pour l'ensemble de la Bourgogne) et un niveau de production par habitant nettement inférieur (495 kg/hab. contre 535 kg pour les collectivités non engagées), même si des écarts importants existent d'une collectivité à l'autre.
- **Ordures ménagères résiduelles** : Une baisse des OMR nettement accrue lorsque les collectivités se sont engagées à la fois dans un PLP et dans la mise en place de la tarification incitative (de - 19 % à - 47 % sur la période, contre - 10 % pour les collectivités non engagées dans un PLP).
- **Déchèteries** : Des quantités reçues en déchèteries qui augmentent beaucoup moins dans les collectivités en PLP (+ 5 % contre + 24 % pour le reste du territoire) grâce à des apports moindres de déchets verts.

Même si leur impact est encore difficile à évaluer, toutes les actions menées en faveur de la prévention contribuent à la baisse des quantités de déchets collectés. Ainsi, le compostage à domicile des déchets de cuisine évite la collecte de 45 000 tonnes d'ordures ménagères, ce qui aurait représenté 5 % d'OMA de plus à gérer. Les foyers qui apposent l'autocollant « stop pub » sur leur boîte aux lettres en évitent 7 000 tonnes, soit 1 % d'OMA de plus à gérer. Le compostage des déchets verts évite de l'ordre de 200 000 tonnes supplémentaires apportées en déchèteries ou éliminées par stockage ou incinération.

Les quantités de déchets évités sont autant d'impacts en moins sur l'environnement. La prévention des déchets constitue une source d'économies financières pour les collectivités qui peuvent optimiser leurs collectes et leur recours aux unités d'incinération ou de stockage. La baisse des quantités d'OMR observée entre 2009 (date de démarrage des premiers PLP) et 2014 correspond à une économie financière de l'ordre de 28 millions d'euros pour l'ensemble des collectivités de Bourgogne Franche-Comté. Une économie qui se répercute également sur le montant (taxe ou redevance) payé par les habitants. En effet, la collecte et le traitement des OMR représentent le premier poste du coût global par habitant de la gestion des déchets, suivi par les déchèteries.

COÛT DES DIFFÉRENTS SERVICES DES DÉCHETS OBSERVÉS SUR 53 COLLECTIVITÉS DE BFC EN 2014

Source : Alterre d'après données SINOÉ®



Coût aidé hors taxes : somme des charges (y compris amortissement et charges de structure) moins les produits industriels, le soutien des sociétés agréées et les subventions. L'indicateur retenu est la médiane (valeur partageant les collectivités en deux groupes de même effectif). La moitié des collectivités ont un résultat supérieur à cette valeur et l'autre moitié un résultat inférieur.

Les multiples

La réduction du poids de notre poubelle n'est que la face émergée de la prévention des déchets. Celle-ci recèle bien d'autres bénéfices en termes d'emplois, d'économies financières, de santé, de solidarité, de qualité de vie, de dynamique de territoire et d'accompagnement vers un autre choix de société. Toutes les initiatives présentées ci-après en sont autant d'illustrations concrètes.

1 - Bricoler dans le partage et l'échange

La maison de quartier des Aubépins de Chalon-sur-Saône a créé **La Bricothèque**. Comme on emprunte un livre dans une bibliothèque, on peut y **emprunter l'un des 250 outils disponibles contre une adhésion annuelle de 10€**. Du personnel municipal assure les permanences, l'accueil de la centaine d'adhérents, le support technique, et met en place des ateliers pratiques animés par des adhérents. Cette structure permet de disposer d'outils de qualité professionnelle sans avoir à les acquérir, **encourageant les économies et évitant l'achat de produits** destinés à prendre la poussière faute d'utilisation régulière, ou de mauvaise qualité devenant vite un déchet. Elle permet aussi les **échanges entre les adhérents**, de tous horizons, qui apprennent les uns des autres, se conseillent et se soutiennent dans leur projet. La Bricothèque a en outre **créé du lien entre les acteurs du territoire** (commune, conseil départemental, bailleur social, entreprises et habitants...) qui ont participé au financement ou ont donné des outils.



2 - Ça roule pour l'emploi

Privilégiant l'utilisation de pièces d'occasion, **La Bécane à Jules**, association créée en 2008 devenue aujourd'hui une coopérative, permet de **réparer soi-même son vélo**, sur place, avec les outils et les conseils de l'équipe, ou de profiter des services de réparation. Elle propose aussi des **vélos remis en état**, repeints et remontés à l'envie pour différents budgets. En réutilisant les pièces des vélos en fin de vie, plutôt que de les jeter, La Bécane à Jules mise sur l'économie circulaire. Grâce à des **partenariats tissés avec des collectivités dans le cadre de leur PLP**, la coopérative récupère des vélos en déchèteries en échange de services : entretien de leur flotte, réparation des vélos du personnel, conception d'un parc de vélos pour les besoins d'un centre aéré ou d'un centre social... En 2015, les onze salariés ont accueilli 1 500 personnes et vendu 500 vélos. En encourageant ce mode de déplacement doux, la coopérative contribue à réduire la pollution, à fluidifier le trafic, à accroître l'activité physique de l'utilisateur et à lui faire réaliser des économies. La Bécane à Jules assure également une **mission d'animation de la politique cyclable** en intervenant auprès du jeune public avec des ateliers sur la mécanique ou la sécurité à vélo.



3 - L'humour pour sensibiliser

Pour répondre aux besoins des collectivités qu'elle rassemble, **L'ASCOMADE (association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement, située à Besançon)** a imaginé un **outil de sensibilisation au gaspillage alimentaire**. À travers des vidéos de moins d'une minute et sur un ton décalé, l'association met en scène la famille Trailleugaine dans des scènes du quotidien : au restaurant, en course, à la cantine, en soirée... Loin d'être moralisatrices, ces vidéos jouent la carte de l'humour. Diffusées sur les réseaux sociaux, ces spots amènent le grand public à **s'interroger sur sa façon de consommer la nourriture**. Ils conduisent également le public à être guidé vers d'autres ressources d'information tout **en éduquant à des gestes écologiques et économiques**. Grâce à l'action de mutualisation de L'ASCOMADE, le coût de production des vidéos et du site a pu être réparti sur les six collectivités partenaires porteuses d'un PLP. L'ASCOMADE met ces vidéos à disposition de toutes les collectivités désireuses de les utiliser.

facettes

de la prévention des déchets



4 - Gourmet bag, à table sans se priver

Une opération « **Gourmet bag** », version française du doggy bag américain qui permet de rapporter ses restes de repas et de boisson à la maison, est menée actuellement en Saône-et-Loire. Elle vise à **sensibiliser les restaurateurs et les consommateurs au gaspillage alimentaire**. Pour la mettre en place, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), en partenariat avec le Conseil départemental et l'ADEME, a engagé une **dynamique de territoire** tissant des liens avec les offices de tourisme, l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), mais aussi Logis de France ou encore des grossistes. Un travail de longue haleine, appuyé par les collectivités locales en PLP, et qui remporte déjà **l'adhésion d'une cinquantaine de restaurateurs** qui s'étend de la brasserie au restaurant étoilé. Les porteurs de l'opération veulent aller plus loin et atteindre un **objectif de 100 restaurants partenaires**. Un kit gratuit d'outils de communication (autocollants vitrine, menus, chevalets, sacs kraft...) est fourni à chaque restaurateur qui souhaite s'engager. Les clients peuvent ainsi profiter de leur menu sans se forcer à finir une assiette trop garnie, tout en économisant sur les prochains repas. Outre leur engagement éthique et environnemental, **les restaurateurs peuvent y gagner en chiffre d'affaires** avec des clients n'hésitant plus à céder au dessert ou à la bouteille de vin, sachant qu'ils pourront rapporter leur reste à la maison. À l'initiative du SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement et la valorisation des déchets), des Gourmet bags sont également distribués par une cinquantaine de restaurateurs dans la région de Besançon. Une opération similaire est en projet dans le département de la Côte-d'Or.



5 - Des emplois tout propres

À Besançon, la **Blanchisserie du Refuge**, association de réinsertion pour personnes « abimées » par la vie, a répondu à la sollicitation de la municipalité, désireuse d'**expérimenter les couches lavables en crèche**. Testées dans plusieurs d'entre elles, les couches lavables pourraient être généralisées à l'ensemble de la ville. La Blanchisserie fabrique des couches dans un tissu biologique, assure l'approvisionnement des crèches et le service de lavage. Avec un coût final presque équivalent aux couches traditionnelles, les couches lavables ont permis de **créer trois emplois équivalent temps plein**. D'autres emplois seront créés si le projet est étendu. Ces couches ont par ailleurs un **impact sanitaire positif** en évitant aux enfants d'être en contact avec des produits qui peuvent être nocifs dans les couches classiques. Quant aux parents et aux personnels, une fois sensibilisés, ils adhèrent à ce changement de pratique.



6 - Guider pour moins gaspiller

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or s'est appuyé sur le travail de quatre associations d'aide alimentaire pour concevoir un **guide d'accompagnement** de leurs bénéficiaires dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire**. Destiné aux **professionnels de l'action sociale** et aux **bénévoles des associations d'aide alimentaire**, il donne des conseils et des astuces, et présente des animations pour **sensibiliser les publics les plus démunis**. La convivialité, l'échange et la solidarité sont au cœur des pratiques suggérées dans ce recueil qui se veut plus qu'un simple guide alimentaire, ouvrant la porte vers d'autres enjeux tels que la **cohésion sociale**. Des temps de parole autour de l'alimentation, des dégustations lors des distributions, des ateliers avec un professionnel de la restauration, des actions participatives avec les enfants et leur famille ou encore la découverte d'aliments méconnus sont ainsi répertoriés dans les 24 pages du guide. Distribué à 200 exemplaires, le guide est téléchargeable sur www.ecotidians21.fr.

7 - Tri et redevance incitative: un couple gagnant

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon est l'une des rares collectivités urbaines de France à avoir mis en place la **redevance incitative**. En partenariat avec les quatre bailleurs sociaux, elle a constitué une équipe de conseillers du tri qui intervient en habitat collectif social, dans l'objectif de mieux faire comprendre aux habitants l'intérêt de la redevance incitative. Les conseillers ont diagnostiqué 193 sites et mené des **actions de sensibilisation au tri** à travers de l'affichage et du porte-à-porte. Ce sont ainsi **8 222 logements** qui ont été accompagnés. La démarche a mené à l'installation de composteurs au pied des immeubles, la réorganisation des bacs dans les locaux destinés aux poubelles, l'arrivée de bornes textiles, verres ou piles aux abords des sites diagnostiqués. Grâce au suivi de terrain assuré par les conseillers du tri et aux actions mises en place, **le montant de la redevance incitative est maîtrisé et une relation de proximité s'est établie** entre la collectivité et les bailleurs sociaux. Les habitants, eux, s'impliquent et apprécient la présence du service public à leurs côtés.



8 - Une charte pour les commerçants

Avec la signature de la charte éco-responsable « **Mon commerce, ma ville, mon environnement** », le Grand Dijon a mobilisé, en 2015, une **vingtaine de commerces du centre-ville** de Dijon autour de quatre thématiques : la réduction des déchets, l'économie d'énergie, l'économie d'eau et la mobilité. En partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers et de l'artisanat, cette action relaie les engagements pris dans le Plan climat énergie territorial de la communauté d'agglomération et s'inscrit dans le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) de la CCI. Sur le terrain, des conseillers environnement accompagnent gratuitement **les commerçants qui s'engagent sur trois ans à mettre en place quatre actions** dans les thématiques citées. Ils profitent alors des retombées en communication et sont valorisés pour leur engagement à travers la charte éco-responsable qui leur est remise. Ils bénéficient également de **conseils bienveillants** et peuvent envisager des **économies**, notamment sur l'éclairage ou l'eau. En 2016, une quinzaine de commerçants supplémentaires vont s'engager dans la démarche. Celle-ci devrait s'étendre à d'autres communes du Grand Dijon. Des démarches similaires sont en cours dans d'autres villes de la région : Louhans, Cluny, Autun, Beaune...



9 - L'éco-consommation en question

Dans le cadre de son programme local de prévention, le **Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la Zone Sous-Vosgienne** a notamment mis l'accent sur l'éco-consommation. Cette démarche se décline en trois axes. En association avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort et la Communauté d'agglomération de Belfort, ainsi que des distributeurs professionnels, le SICTOM a promu le « **stop pub** » en réalisant un flyer informatif avec un autocollant fluorescent, disponible dans les mairies et autres points de retrait. À travers cette campagne ou par d'autres moyens, **plus de 21% de la population s'est inscrite dans le mouvement** (permettant d'éviter 40 kg par foyer et par an de déchets publicitaires). Le deuxième axe du SICTOM concerne la **sensibilisation aux produits toxiques** avec une exposition, un guide et des ateliers où le public a pu apprendre à fabriquer ses propres produits d'entretien. Sur quatre sessions, ce sont 80 personnes qui sont reparties avec leur lessive ou leur nettoyant fabriqués sur place, mais aussi le savoir-faire nécessaire pour recommencer à la maison. Enfin, dernier axe développé, celui des **couches lavables**: outre un guide mutualisé avec le soutien de l'ASCOMADE, le SICTOM a le projet de concevoir des kits de location de couches lavables.



10 - Des activités pour les petits éco-citoyens

Les communautés de communes Ouche et Montagne, de Gevrey-Chambertin, du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud Dijonnais, ainsi que le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, ont décidé d'agir dans le cadre des **nouvelles activités périscolaires** à Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges et Genlis. Pour ce faire, les animateurs du programme local de prévention des déchets ont réalisé **huit fiches thématiques**. Destinées aux **personnels qui encadrent les enfants**, ces fiches permettent d'**imaginer des activités** autour de thèmes comme l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire ou encore le compostage. Pour faciliter leur prise en main, l'animatrice de la prévention des déchets de Genlis a elle-même participé à des séances avec les enfants. À Gevrey-Chambertin, le choix a été fait de former les personnels encadrant les enfants sur les thématiques retenues, afin de construire avec eux les actions à mettre en place auprès du jeune public, soit environ 400 enfants potentiellement concernés.



11 - Ressourcerie, le double bénéfice

Pour réduire la quantité de déchets encombrants et limiter leur enfouissement, le **Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères (SYTEVOM) de Haute-Saône** a impulsé la création de **ressourceries** sur son territoire. Les ressourceries donnent une seconde vie à des objets tout en sensibilisant le public et en permettant aux petits budgets d'acquérir des objets de seconde main. Au bout de quelques années, quatre structures gérées par des associations ont vu le jour, **créant une quinzaine d'emplois d'insertion**. Grâce à leur capacité à collecter, trier, nettoyer, réparer puis revendre des encombrants destinés à la déchèterie, **ces structures écartent de l'enfouissement environ 300 tonnes d'objets par an. Sur les 32 déchèteries gérées par le SYTEVOM, 15 d'entre elles contribuent à alimenter le travail des ressourceries**. Le syndicat mixte souhaite étendre l'action à l'ensemble des déchèteries et envisage de porter lui-même la future activité de ressourcerie avant de la transmettre à un acteur associatif. Une initiative semblable a vu le jour en Saône-et-Loire avec l'appui du Conseil départemental. Des ressourceries y sont présentes sur cinq sites, générant une **soixantaine d'emplois**, et contribuant à l'activité économique et au dynamisme du territoire.



même la future activité de ressourcerie avant de la transmettre à un acteur associatif. Une initiative semblable a vu le jour en Saône-et-Loire avec l'appui du Conseil départemental. Des ressourceries y sont présentes sur cinq sites, générant une **soixantaine d'emplois**, et contribuant à l'activité économique et au dynamisme du territoire.

12 - Révéler la fée du logis durable en chacun de nous

Le **Syndicat intercommunal d'énergies d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)** a fait appel à l'ADEME pour **former ses ambassadeurs du tri et de la prévention aux produits domestiques dangereux**. Suite à cela, des fiches recettes pour fabriquer des produits ménagers durables et moins nocifs pour la santé ont ainsi vu le jour. Les ambassadeurs ont réalisé ces produits sur des stands



pour sensibiliser le grand public et ont remis les recettes aux personnes intéressées. Pour aller plus loin, le SIEEEN a mis en place une **animation dans les centres sociaux** pour amener une centaine de personnes à fabriquer ces produits ménagers respectueux de l'environnement et de la santé. Les ateliers ont été déclinés en une **formation spécifique aux « aides à domicile »** chargé(e)s de faire le ménage chez les personnes âgées. Outre l'analyse des étiquettes des produits communément utilisés et nocifs pour la santé, **une centaine de professionnels ont découvert des solutions alternatives plus sûres et plus économiques**. Un(e) aide à domicile sur deux a ainsi changé ses habitudes.



13 - Mieux vaut prévenir que guérir

Préoccupé par la santé des ripeurs et des personnels chargés du tri des déchets, la **collectivité Préval Haut-Doubs** a souhaité **limiter la présence des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sur la chaîne de tri des déchets recyclables**. Le syndicat mixte de valorisation des déchets a ainsi travaillé en lien avec les professionnels de santé, l'Agence régionale de santé et l'éco-organisme DASTRI, chargé de la collecte et du traitement des DASRI, pour définir des **actions de sensibilisation à destination des usagers** et les **inciter à trier spécifiquement ces déchets**. Une campagne de communication locale a notamment été mise en place



auprès de **30 cabinets médicaux et 24 pharmacies**. Préval évalue également quotidiennement les DASRI présents dans les déchets ménagers et s'est entouré des compétences d'un médecin du travail pour identifier leur origine. Enfin, pour **sensibiliser les professionnels de santé** aux risques encourus par les acteurs du tri, Préval prévoit d'organiser des **visites du centre de tri** à leur intention. Outre un **enjeu de santé publique**, les **DASRI ont un coût pour la collectivité** qui doit traiter ces déchets spécifiques alors qu'une filière dédiée existe, financée par les entreprises qui mettent ces produits sur le marché.

14 - Moins de déchets, plus d'économies

Dans le cadre de son programme local de prévention, le **SYDOM du Jura** a constaté la baisse de la quantité de déchets produits et a évalué ses répercussions financières. Au bout de six ans d'engagement dans la démarche, ce sont **7,4 % des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables secs qui ont disparu** des 65 000 tonnes produites. Pour les sept intercommunalités membres du SYDOM, cela représente une **économie globale comprise entre 500 000 et 600 000 euros en 2015**.

Cette diminution a permis de limiter le recours à des installations extérieures, et aux coûts induits dans des phases où les déchets résiduels auraient dépassé les capacités de traitement du SYDOM. Elle permet également de **prolonger la durée de vie de l'installation de stockage**. La sensibilisation des habitants a facilité le développement de bonnes pratiques comme le compostage en pied d'immeuble ou dans les collèges. La diminution des déchets dans le Jura tend à se maintenir, voire à s'accroître, avec le programme ZDZG porté par l'Espace communautaire Lons Agglomération qui concerne 40 % de la population du Jura.

Programmes « zéro déchet, zéro gaspillage »

De la prévention des déchets à des projets d'économie circulaire

L'ambition des territoires lauréats des appels à projets nationaux « zéro déchet, zéro gaspillage » est de passer d'un programme de prévention des déchets à une dynamique d'économie circulaire sur leur territoire. La collectivité peut alors devenir le chef d'orchestre de projets de coopération multi-acteurs.

Volet encore peu exploré dans la première génération des programmes de prévention des déchets, la mobilisation des acteurs économiques du territoire est un axe en développement dans les nouveaux programmes ZDZG. La collectivité a en effet toute sa place pour impulser, faciliter et animer des projets d'économie circulaire qui rassemblent des acteurs divers du territoire : entreprises industrielles, mais aussi des secteurs agricole et forestier, de l'artisanat, structures de l'économie sociale et solidaire... Elle peut apporter un climat de confiance dans des projets de coopération multi-acteurs. En tant que génératrice ou utilisatrice de flux de déchets (ménagers, déchets verts...) ou de sous-produits (mâchefers, vapeur), la collectivité peut également être partie prenante d'un projet d'économie circulaire.

“ Le ZDZG a permis de décloisonner les secteurs pour faire avancer le territoire. ”



Bertrand Devillard, directeur du SIRTOM de la Vallée de la Grosne

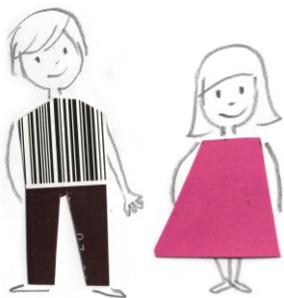
Regards croisés sur le programme ZDZG

L'Espace communautaire Lons Agglomération (ECLA), dans le Jura, réunit 24 communes qui administrent 33000 habitants. Bien qu'ECLA ait transféré la compétence de gestion des déchets au SICTOM de Lons-le-Saunier, il a choisi de s'engager dans un programme « zéro déchet, zéro gaspillage ». Le Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de la Vallée de la Grosne, en Saône-et-Loire, a fait le même choix pour impliquer les 20000 habitants de son territoire dans la démarche, en accord avec les 56 communes concernées.

Bertrand Devillard, directeur du SIRTOM, a poursuivi les actions lancées dans le cadre du Programme local de prévention, mais grâce au ZDZG, il va au-delà : « Nous avons mené 13 actions dans la suite du PLP, mais nous en avons défini 45 au total à mettre en place sur trois ans, comme développer la consigne de verre avec les viticulteurs, travailler autour des déchets verts en lien avec les loueurs de matériels de jardinage, ou rencontrer les particuliers qui connaissent des refus de collecte pour leur apprendre les bons gestes de tri ». Le directeur insiste sur le changement de philosophie engendré par le programme : « Avant, on demandait aux collectivités de savoir qui produisait le déchet. Le ZDZG a amené à une réflexion avec tous les acteurs du territoire sur la façon de produire moins de déchets et de mettre en relation les acteurs pour un travail commun visant à encourager l'économie circulaire, la mutualisation et la massification des déchets. On ne se soucie plus de qui est à l'origine du déchet, mais on s'intéresse à la façon de s'en occuper dans l'intérêt du territoire ».

Des actions concrètes

Francis Pernot, animateur ZDZG d'ECLA, met lui aussi en avant cette notion de médiateur : « Nous rassemblons, autour d'une même table, des structures qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble - collectivités, chambres consulaires, associations, université, entreprises, administra-



tions, éco-organismes – dans l'objectif de créer une dynamique de territoire ». ECLA encourage la mise en place d'actions qui participeront au développement économique en privilégiant trois axes : la prévention et la valorisation des biodéchets, celles des déchets des activités économiques et la création de nouvelles filières de valorisation. Francis Pernot donne un exemple : « Notre partenaire, le SICTOM de Lons-le-Saunier, expérimente la collecte en déchèteries des plastiques durs qui, une fois triés, permet à une entreprise locale de fabriquer un polymère bois/plastique utilisé dans la conception de mobilier urbain. Cette entreprise développe également un modèle de composteur installé ensuite en pied d'immeuble pour les biodéchets ». Pour ECLA, le développement du territoire passe par l'économie circulaire qui permet aux entreprises de s'ouvrir à de nouvelles activités. Profitant de la dynamique engendrée par les nouveaux outils numériques, ECLA travaille, en lien avec une association, à la mise en place d'un fab lab* orienté sur le recyclage et la production de pièces détachées pour la réparation d'appareils. Pour conduire le ZDZG et assurer le suivi de ses partenaires (entreprises, collectivités, institutions, associations), ECLA s'est appuyé sur son savoir-faire et son réseau existant.

Un facilitateur de relations

Le SIRTOM travaille aussi dorénavant avec le monde économique, bien que ce ne soit pas l'une de ses compétences. « Le ZDZG a permis de décloisonner les

* Fab lab : Espace de rencontre et de création collaborative ouvert au public (entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs, étudiants...) où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (type imprimantes 3D) pour la conception, la transformation et la réalisation d'objets.

“ Nous rassemblons des structures qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, pour créer une dynamique de territoire. ”



Francis Pernot, animateur ZDZG d'ECLA

secteurs pour faire avancer le territoire » précise Bertrand Devillard. Le directeur du SIRTOM a renforcé l'équipe projet, qui combine des profils très différents, notamment avec un prestataire extérieur habitué à organiser le dialogue avec les acteurs économiques.

Les deux structures ont ainsi choisi d'associer de nombreux acteurs à leur démarche, dont des entreprises, en les incluant pour l'une à un comité de pilotage, pour l'autre à des ateliers participatifs. « Malgré l'implication de tous les acteurs, le temps de la collectivité, qui a ses rouages, n'est pas le même que le temps de l'entreprise, plus réactive. Ce qui est susceptible de créer des difficultés » fait remarquer Francis Pernot. Il n'empêche que le SIRTOM et ECLA sont bien engagés dans la voie de l'économie circulaire à travers de multiples initiatives.



Composteur réalisé en composite bois et plastiques recyclés (récupération de bidons usagés), installé en pied d'immeuble à Lons-le-Saunier



Le ZDZG

moteur du développement économique du territoire

Le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation (SMICVAL) du Libournais Haute-Gironde, en grande périphérie de la métropole bordelaise, a appréhendé la notion de territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » sous l'angle du développement économique. Une approche soutenue par les 140 communes (soit 200000 habitants) réunies au sein de cette collectivité en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le SMICVAL ne veut pas se limiter à un rôle de prestataire gestionnaire de déchets, mais a la volonté d'être un acteur sur le plan socio-économique et environnemental. Cette stratégie, tournée vers le développement de son territoire, s'est axée autour de l'économie circulaire, motivée par le ZDZG, comme l'explique Nicolas Sénéchau, directeur général du SMICVAL : « Les élus ont choisi le développement économique avec l'objectif de créer des emplois et de la compétitivité pour nos entreprises, en utilisant les déchets comme des ressources ». Les élus du SMICVAL se sont organisés pour travailler sur tous les types de déchets : « Depuis 2013, nous facilitons les échanges entre les différents acteurs privés et publics. Nous tentons de décloisonner les relations entre les organisations comme par exemple les viticulteurs, le BTP et les collectivités en considérant tous les types de déchets (ménagers, agricoles, industriels...). Nous concentrons sur les 10 % de déchets ménagers n'aurait pas changé le territoire. Il fallait créer des liens entre notre environnement agricole, viticole et industriel ».

Une démarche d'animation territoriale

Pour cela, le SMICVAL a mis en place une démarche d'animation territoriale baptisée « Nouvel'R », qui constitue l'axe développement économique du ZDZG. Cette démarche est ouverte à tous ceux qui souhaitent agir sur les



Atelier de travail réunissant plus de 40 entreprises. Décembre 2015.

“ Le ZDZG nous a permis de prendre un positionnement d'ouverture à tous les déchets, sans s'arrêter à une question de compétence... ”



Nicolas Sénéchau,
directeur général du SMICVAL

déchets et le développement économique du territoire. Le plâtre qui reste sur les chantiers, les résidus de la viticulture ou l'énergie produite par une fonderie sont ainsi pris en compte dans une analyse du territoire et de ses activités : « Nous pilotons actuellement une quarantaine de projets spécifiques de mutualisation d'acteurs privés et publics. Notre étude sur les bois diffus, comme les palettes de bois ou les résidus de tonnellerie, va notamment recenser les acteurs concernés, détecter le potentiel d'activité pour chacun et vérifier la faisabilité du projet ».

C'est aussi dans le cadre du ZDZG que les développeurs économiques ont été réunis autour d'une étude internationale de veille technologique afin de connaître les technologies qui pourraient être importées sur le territoire : « Nous avons identifié des filières que nous pouvons créer en lien avec l'économie circulaire en nous appuyant sur des activités existantes ou en créant celles qui manquent ». Ainsi, un verrier pourrait bientôt être amené à travailler sur le recyclage des pare-brises. Nicolas Sénéchau aborde les entreprises avec une vision pragmatique : « Elles n'ont pas beaucoup de temps, il faut être rapide, concret et présenter l'intérêt économique ou industriel qu'elles peuvent en tirer avant de faire valoir celui du territoire ».

Cette volonté d'ouverture, tant sur les déchets que sur les partenaires, fait partie des facteurs de succès identifiés par le directeur général. « Il faut aussi se fixer une stratégie de résultat et accepter d'abandonner une idée qui n'aboutit pas. Le ZDZG nous a permis de prendre un positionnement d'ouverture à tous les déchets, sans s'arrêter à une question de compétence pour trouver des idées, avec la création d'emploi et la compétitivité du territoire en finalité ».

Pour en savoir plus



L'économie circulaire, du concept à l'action. Mobilisons-nous !
Vidéo réalisée par AnotherVision, produite par l'ADEME Bourgogne, 2015.
<http://bourgogne.ademe.fr>

➤ **L'économie circulaire, du concept à l'action. Mobilisons-nous !**
Plaquette de présentation. ADEME Bourgogne, mars 2015.
<http://bourgogne.ademe.fr>

Tableau de bord des déchets ménagers en Franche-Comté.
Année 2013. ADEME Franche-Comté.
<http://franche-comte.ademe.fr>

Les actions de l'Ademe pour soutenir la transition vers l'économie circulaire.
ADEME, juin 2015.
www.ademe.fr



➤ **25 collectivités donnent de l'élan à leur territoire. Un atout, la prévention des déchets.**
ADEME, juillet 2016.
www.ademe.fr

Bilan intermédiaire de l'animation des réseaux des plans et programmes de prévention (PPP) et des territoires « zéro déchet, zéro gaspillage » (ZDZG).
ADEME, juin 2016.
www.ademe.fr

Prévention des déchets et politiques publiques territoriales.
ADEME, mars 2016.
www.ademe.fr



➤ **25 fiches retours d'expériences en Bourgogne sur la prévention des déchets.**
ADEME Bourgogne et conseils généraux des quatre départements, juin 2014.
www.ademe.fr

La tarification incitative de la gestion des ordures ménagères : quels impacts sur les quantités collectées ?
Études et documents, n° 140. CGDD, mars 2016.

Écologie industrielle et territoriale: le guide pour agir dans les territoires. CGDD. Références.
Comité d'animation territoire durable et écologie industrielle (CATEI), décembre 2014.
www.developpement-durable.gouv.fr



➤ **La prévention des déchets : des initiatives débordantes de créativité !**
Repères n° 63. Alterre Bourgogne, septembre 2013.
www.alterrebourgognefranche-comte.org

La prévention des déchets ménagers en Bourgogne. Données et analyses.
Alterre Bourgogne, décembre 2015.
www.alterrebourgognefranche-comte.org

État des lieux de la gestion des déchets ménagers en Bourgogne. Données et analyses.
Alterre Bourgogne, décembre 2015.
www.alterrebourgognefranche-comte.org



➤ **La Bourgogne comptabilise ses flux de matières.**
Repères n° 64. Alterre Bourgogne, décembre 2013.
www.alterrebourgognefranche-comte.org

Recueil des démarches d'écologie industrielle et territoriale en France.
Orée, mars 2016.
www.oree.org

Renforcer la compétitivité et l'attractivité de votre territoire grâce à une démarche d'écologie industrielle et territoriale. De l'idée à l'action.
Orée, 2014.
www.oree.org

Remerciements

Les données comtoises présentées dans ce dossier sont issues des tableaux de bord des déchets ménagers éditions 2013 et 2014, documents réalisés par une analyse des rapports annuels produits par les collectivités. Les données bourguignonnes sont issues de l'enquête « Collecte des déchets » menée périodiquement auprès des collectivités par les conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités qui consacrent du temps à répondre à cette enquête.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire part de leurs retours d'expériences :

Véronique Badet (Conseil départemental de Saône-et-Loire), Jean-Christophe Barre (La Bécane à Jules), Guillaume Boehrer et Anne-Sophie Tranchefeux (Grand Besançon), Bertrand Devillard (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), Alexandre Gadret (Communautés de communes Ouche et Montagne et de Gevrey-Chambertin), Laurence Gadrey (SIEEEN), Vincent Gaillard (ASCOMADE), Gaëlle Journot (Préval Haut-Doubs), Hubert Martin (SYDOM du Jura), Christophe Mas (SYTEVOM), Mathilde Mouchet (Conseil départemental de la Côte-d'Or), Emilie Nourrin (Grand Dijon), Mary Patton (Blanchisserie du Refuge), Francis Pernot (Espace communautaire Lons Agglomération), Sandrine Renaud (SYBERT), Nicolas Sénéchau (SMICVAL du Libournais Haute-Gironde), Angélique Simart (SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne), Franck Tisserand (SYTEVOM), Pascal Gerbet (Maison de quartier des Aubépins de Chalon-sur-Saône).



I'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Alterre en bref

Alterre Bourgogne Franche-Comté, agence pour l'environnement et le développement soutenable, poursuit quatre objectifs : améliorer la connaissance, construire une culture commune, favoriser les pratiques responsables, et repérer les enjeux de demain. Ses domaines de compétences sont l'observation, l'animation de réseaux d'acteurs, l'éducation à l'environnement et au développement soutenable et l'information-sensibilisation. Centre de ressources, Alterre intervient sur de nombreux domaines tels que la biodiversité, les déchets, l'énergie, le climat, l'écologie territoriale, l'eau, la santé-environnement et les démarches territoriales de développement durable en croisant, autant que possible, les aspects sociaux et économiques avec les aspects environnementaux. Alterre est une association loi 1901, majoritairement financée par le conseil régional, l'ADEME, l'État et l'Europe à travers le fonds FEDER.

www.alterrebourgognefranchecomte.org